

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 MAI 2023

*L'an deux mille vingt trois, le cinq mai à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 26 avril 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Didier PAPELOUX, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

### ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Delphine PANDO, pouvoir à Sylvie DE GAETANO, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Michel MARESCOT, David REVERT, pouvoir à Patrice BRIERE, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D062\_050523**

**RELATION " USAGERS "**  
**Passation d'un avenant n°1 au marché de prestation de service "**  
**téléphonie et communication " lot n°1 guichet unique de relations**  
**usagers**  
**Autorisation**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a notifié le marché de prestation de service « téléphonie et communication », Lot n°1 relatif au guichet unique de relations usagers, à la Société HOMEFRIEND le 10 décembre 2021.

Il est rappelé que le 25 mai 2018, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « règlement général sur la protection des données » - RGPD) est entré en application.

Depuis, la Communauté de Communes, en qualité de « responsable du traitement », a entrepris un travail de mise en conformité et prévoit des clauses relatives à la protection des données à caractère personnel dans les contrats de la commande publique.

Cependant, pour être en conformité avec l'article 28 du RGPD, il convient d'adapter et d'apporter des précisions à ces clauses selon le type de prestation concernée, par la conclusion d'un avenant.

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 11 janvier 2023 et du Bureau des Maires du 14 avril 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché de prestation de service « téléphonie et communication », Lot n°1 relatif au guichet unique de relation usagers, afin de mettre les clauses relatives à la protection des données à caractère personnel du marché en conformité avec l'article 28 du RGPD,
- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** la passation d'un avenant n°1 au marché de prestation de service « téléphonie et communication », Lot n°1 relatif au guichet unique de relation usagers, afin de mettre les clauses relatives à la protection des données à caractère personnel du marché en conformité avec l'article 28 du RGPD,

**HABILITE** le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Ihsane ROUX**  
**Secrétaire de séance**

**Philippe AUGIER**  
**Président**